

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 12

Date de la convocation :
29 janvier 2024

Date d'affichage
29 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Pierrick BARON, Maëlig LE DU, Catherine DOMAGNE Conseillers.

Étaient absente excusée : Christèle HARDY,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N° 12/2024 : **PROJET PATRIMOINE : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE MARCHÉ « ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE FAISABILITE DU TIERS LIEU »**

Denis CHOPIN, rapporteur

Vu la délibération n°111/2023 du 05.12.2023 sur l'étude pré-opérationnelle pour la faisabilité d'un tiers-lieu,

Vu le marché de prestations intellectuelles lancé le 19.12.2023,

Délai de publication : 1 mois

Nbre de retraits : 25

Nbre de dépôts : 7

Analyse des offres le 23/01/2024

Sur proposition du COTECH (Mr Bonamy Sem'Orchestram, Mme Renard et Mr Gobin du Département, Mr Laisné de l'agence locale de l'énergie, Mr Delamarche Directeur de Destination Fougères, Mr Azé Développeur facilitateur de projet), **Monsieur Le Maire a retenu 4 bureaux d'étude à auditionner.**

Auditions le 01/02/2024

- Lieux Architectes (Rennes)
- Celeste/Gwenaël Massot Architecte (Rennes)
- Sensorium Architecture (Fougères)
- Cf Architecture (Vitré)

Ajustement des offres suite aux auditions le 02/02/2024 à 12h00 dernier délai

Monsieur Le Maire explicite aux élus le déroulé des quatre auditions auprès du conseil municipal.

Des membres du COPIL étaient présents. Cette expérience a été très enrichissante.

Trois bureaux d'études avaient retenu l'attention des membres du jury :

- Lieux Architectes (Rennes)
- Celeste/Gwenaël Massot Architecte (Rennes)

- Cf Architecture (Vitré)

Envoyé en préfecture le 10/02/2024
Reçu en préfecture le 10/02/2024
Publié le 10 FEV. 2024
ID : 035-213503246-20240205-12_2024-DE

Dont deux plus précisément :

- Lieux Architectes (Rennes)
- Cf Architecture (Vitré)

Le 02/02/2024, Cf Architecture s'est retiré du marché (délai non assuré).

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de **retenir Lieux Architectes 49 quai de La Prévalaye 35 000 RENNES pour la somme suivante 26 921.00 € HT (Note globale : 79.9)**

Celui-ci a démontré ses compétences par sa candidature et son audition pertinentes. Lieux Architecte est expert en la matière.

Une réunion de lancement se tiendra le 19/02/2024 à 9h00 salle Brocéliande.

A L'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- **DE RETENIR** Lieux Architecte 49 quai de La Prévalaye 35 000 RENNES pour la somme suivante 26 921.00 € HT (Note globale : 79.9),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

